



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question orale n° 117

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le taux de la TVA applicable au secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a tenu, ces dernières années, ses promesses. 20 000 emplois, en solde net, ont été créés en 2006. Ce chiffre identique sera, semble-t-il, réalisé en 2007. Par ailleurs, ce secteur est aussi celui qui a le plus augmenté ses salaires et aussi baissé son temps de travail en l'espace de trois ans. Les cafés, hôtels, restaurants, discothèques sont incontestablement un gisement d'emploi considérable pour augmenter la croissance, créer des emplois. Ils constituent un élément essentiel du tourisme en France, premier pays d'accueil faut-il le rappeler. Comme la profession, et la plupart de ses collègues parlementaires, députés et sénateurs, il a, à l'époque, enregistré avec beaucoup de satisfaction la décision prise le 13 novembre dernier par les ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne de proposer une directive sur la réduction du taux de la TVA en restauration en 2008, lorsque la France assurera la présidence de l'Union européenne. Comme la plupart d'entre eux, il se félicite de cette avancée qui semble irrémédiable. Lorsqu'il était Président de la République, M. Jacques Chirac avait inlassablement, mais sans succès, tenté d'obtenir cette mesure. Le Président actuel, M. Nicolas Sarkozy, est parvenu, au prix de maints et maints efforts, et de démarches auprès de ses collègues de l'Union européenne, et notamment de nos partenaires et amis allemands, au déblocage de ce dossier. À la grande satisfaction de nous tous, élus du peuple, et de la profession, les engagements pris par notre Président en juillet 2007 seraient ainsi tenus. La TVA en restauration serait alors abaissée à 5,5 %, le même taux dont bénéficie toutes les autres formes d'alimentation et de restauration. Cette situation, il faut bien le dire, ne serait que justice. Une telle décision aura certainement et vraisemblablement un impact fort appréciable pour le développement de ce secteur d'activité en favorisant à nouveau un peu plus l'emploi. Il lui demande de lui préciser l'avancement de ce dossier à quelques semaines de la présidence française de l'Union européenne.

Texte de la réponse

TVA APPLICABLE À LA RESTAURATION

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Bony, pour exposer sa question, n° 117.

M. Jean-Yves Bony. Monsieur le secrétaire d'État chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques, ces dernières années, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a tenu ses promesses : 20 000 emplois en solde net ont été créés en 2006. Ce secteur est aussi celui qui a le plus augmenté ses salaires et réduit son temps de travail en l'espace de trois ans. Les cafés, hôtels, restaurants, discothèques représentent incontestablement un gisement considérable de croissance et de création d'emplois. Ils constituent un élément essentiel du tourisme en France, premier pays d'accueil du monde.

Comme la profession et la plupart de mes collègues parlementaires, j'ai enregistré avec beaucoup de satisfaction la décision prise, le 13 novembre dernier, par les ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne, de proposer une directive sur la réduction du taux de TVA dans la restauration en 2008, lorsque la France assurera la présidence de l'Union. Je me félicite de cette avancée, qui semble irréversible. Cette mesure, le Président Jacques Chirac avait inlassablement tenté de l'obtenir, sans succès ; le Président Sarkozy

est parvenu, au prix de maints efforts et de démarches auprès de ses collègues de l'Union européenne, notamment de nos partenaires et amis allemands, à débloquent le dossier. À notre grande satisfaction et à celle de la profession, les engagements pris par le Président en juillet 2007 seront ainsi tenus.

L'abaissement de la TVA à 5,5 % dans la restauration, taux dont bénéficient déjà le secteur de l'alimentation et les autres formes de restauration, ne serait que justice et aurait certainement un impact fort appréciable sur le développement de cette branche d'activité, en favorisant davantage encore l'emploi. Pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement du dossier, à quelques semaines de la présidence française de l'Union européenne ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques.

M. *Éric Besson, secrétaire d'État chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques.* Monsieur le député, je vous prie d'abord d'excuser l'absence de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi qui, empêchée, m'a demandé de la remplacer.

Le Gouvernement est convaincu de la nécessité de soutenir un secteur aussi essentiel à l'emploi et à la vie quotidienne des Français que la restauration. Vous avez raison de souligner qu'en matière de taux de TVA applicable à ce secteur, nous étions dans une situation de blocage complet, la France se trouvant en opposition avec certains de ses partenaires amis et européens. Le Gouvernement a réussi, lors du conseil Écofin à Bruxelles, à relancer la négociation pour que l'Europe puisse enfin avancer sur ce sujet. Ainsi, à la demande de Mme Lagarde, la Commission s'est formellement engagée à présenter au second semestre 2008 - celui de la présidence française - un projet de directive qui permettra d'aller vers l'application des taux réduits de TVA, notamment dans les secteurs à forte intensité de main-d'oeuvre, dont la restauration. Elle vient de le confirmer par lettre au Gouvernement.

D'ici là, nous avons bien l'intention de rester pleinement mobilisés, à la fois vis-à-vis de la Commission européenne et de nos partenaires. Comme vous l'avez souligné, c'est le travail diplomatique intense mené par le Gouvernement qui a permis de relancer la dynamique communautaire. C'est ce même travail qui doit nous permettre de convaincre nos partenaires que nos idées sont les bonnes et que ces taux réduits sont compatibles avec l'équilibre que nous recherchons par ailleurs pour nos finances publiques. C'est en ce sens que le Gouvernement agira dans les semaines à venir.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Bony.

M. Jean-Yves Bony. Je remercie le Gouvernement de son engagement en faveur de ce dossier, dont nous suivrons le développement avec attention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 117

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 407

Réponse publiée le : 23 janvier 2008, page 379

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 2008